

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

Présents : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme CALLAND Christelle, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, Mme GAUTIER WILL Pascale, Mme. GENEVOIS Annie, M. GAY Richard, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva

Pouvoir : néant

Absent excusé : néant

M. GAY Richard a été nommé secrétaire de séance.

Présence et présentation de la CCDSV et de ses compétences par Monsieur Marc PECHOUX, Président de la Communauté de Communes Dombes Saone Vallée.

Monsieur Samuel Lachaize, DGS de la CCDSV est présent.

Monsieur Pechoux explique que c'est un plaisir de venir à Saint Didier de Formans et qu'il tenait particulièrement à faire « la tournée des Conseils Municipaux ».

Le nouveau conseil communautaire a été élu en juin 2020. Il nous précise que la Communauté de Communes est riche de ses communes et que la volonté des élus est de ne rien imposer aux communes mais de les aider. Son objectif c'est une vision partagée entre la CCDSV et ses communes membres.

- **Une méthode de travail** fondée sur le débat et la concertation.

La CCDSV compte de nombreuses commissions et a mis en place un bureau des maires qui fait office de conférence des maires.

- **3 objectifs**

- Faire de la transition énergétique le pilier de l'action de la CCDSV.
- Continuer de travailler sur le développement économique et la qualité de vie de ses habitants. L'économie est essentielle car c'est elle qui finance les services offerts aux populations.
- Essayer de créer une identité pour notre territoire afin que nos habitants s'identifient comme faisant partie de la CCDSV.

La Communauté de communes est née en 2014. Elle regroupe 19 communes et près de 40 000 habitants. Elle emploie 55 agents.

Elle compte 45 élus communautaires

Budget annuel environ 65 M €

Le Président annonce qu'un séminaire (sur une journée) regroupant l'ensemble des conseillers municipaux sera organisé dès que le contexte sanitaire le permettra.

Monsieur PECHOUX présente ensuite un diaporama sur les compétences de la CCDSV :

Les compétences de la CCDSV

- **Développement économique et culture** – 1^{er} vice Pdt Yves Dumoulin – Maire de Fareins
- **Aménagement du territoire – Habitat** – 2^{ème} vice Pdte Carole Bontemps-Hesdin – Maire de Reyrieux
- **Gestion des déchets -Aire des gens du voyage** – 3^{ème} vice Pdt Vincent Lautier - Maire de Parcieux
- **Environnement – PCAET – Travaux** – 4^{ème} vice Pdt Frédéric Vallos – Maire de Saint Didier de Formans
- **GEMAPI -Agriculture** – 5^{ème} vice Pdt David Pommier – Maire de Villeneuve
- **Action sociale – Petite enfance - Insertion** – 6^{ème} vice Pdt Christine Fornes – 1^{ere} Adjointe d'Ambérieux en Dombes
- **Finances – ressources humaines – Mutualisation** – 7^{ème} vice Pdt Stéphane Berthomieu – Maire de Saint Jean de Thurigneux
- **Tourisme Loisirs – Patrimoine** – 8^{ème} vice Pdt Richard Paccaud - Maire de Ars sur Formans
- **Sport – Equipement sportifs intercommunaux** – 9^{ème} vice Pdt Gabriel Aumonier – Maire de Miserieux
- **Bords de Saone – Voie bleue Moselle Saone** – 10^{ème} vice Pdt Patrick Nabeth – Maire de Massieux
- **Assainissement** – 11^{ème} vice Pdt Gilles Garnier – Maire de Savigneux
- **Mobilités durables** - 12^{ème} vice Pdt Richard Simmini – 1^{er} adjoint de Trévoux

Après une présentation des domaines d'intervention de la CCDSV les élus désidériens ont pu poser leurs questions à Monsieur Marc Pechoux.

Christophe Henry :

A la question de Monsieur Henry faisant remarquer que le schéma des réseaux d'eaux usées n'est pas à jour, il lui est répondu que si le schéma directeur a été refait ces dernières années il peut exister des sections non répertoriées. Merci aux communes de faire leur signalement auprès du service compétent pour avoir des réseaux à jour.

Monsieur Henry s'interroge sur l'avenir du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de Trévoux. M. Pechoux précise que le SIAH est le bras armé de la CCDSV dans la compétence Gémapi. Ce syndicat est également le seul moyen de faire financer la Métropole pour la commune de Genay et l'Agglomération de Villefranche pour la commune de Jassans Riottier.

Daniel Aknin :

Question sur le PLUi et souhaite savoir si les communes seront à nouveau consultées pour la mise en place du PLUi dans l'avenir. Il est précisé que rien ne se fera sur 2021.

A ce jour la minorité de blocage est déjà réunie même si toutes les communes ne se sont pas encore prononcées.

C'est une réflexion que doit avoir la CCDSV car derrière cette compétence il y a un coût (300 000 €) et il faut du personnel.

En 2020 il y a eu beaucoup de nouveaux élus et des réticences nombreuses. C'est un sujet sur lequel il faut une vraie unanimité. La mise en place d'un PLUi prend 4 à 5 ans. Il faudra s'interroger sur cette prise de compétence.

Clément Petit :

Est-ce que nos bords de rivières pourraient être aménagés en mode doux pour rejoindre la voie bleue. Il y a de nombreuses contraintes et l'idée reste d'utiliser des voies existantes (moins cher). On peut envisager des connections à la V 50 et des connections entre communes s'il y a une pertinence au projet.

Il y aura un mode doux en parallèle au bus à haut niveau de service (BHNS) jusqu'à Genay.

La voie bleue relie le Luxembourg à Lyon puis jusqu'à Marseille.

Christophe Henry :

- Est-ce que la CCDSV pourrait aider à l'implantation de services ou commerces sur la commune. En fait la CCDSV n'intervient pas dans ce domaine, c'est une compétence de la Région.

- Gymnase Sapaly à Trévoux. Monsieur Pechoux précise qu'il est communal.

- Petite enfance. Est-ce que de nouveaux établissements sont prévus ?

Une structure petite enfance est prévue sur le mandat mais son emplacement n'est pas connu.

Crèche Montfray. Il apparaît que le taux d'occupation est moindre qu'en zone urbaine malgré des listes d'attentes importantes. On ne peut pas faire des crèches partout. Une place en crèche pour la CC c'est entre 2000 et 2500 € /an /enfant.

Il faudrait voir des solutions mixtes public/privé mais il ne faut pas retirer leur travail aux assistantes maternelles.

Deux crèches privées d'entreprises à Trévoux et Reyrieux viennent d'ouvrir.

M. Lachaize précise qu'il y a des aides de la CAF mais que cette année les CEJ s'arrêtent, remplacés par les Conventions Territoriales Globales.

Monsieur Pechoux précise que ce mixte d'offres est important car il permet à chacun, en fonction de ses ressources et de ses contraintes professionnelles de trouver un mode de garde qui lui convient.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de territoire date de 2017. Il faudra y intégrer les nouveaux CRTE (contrats de relance et de transition écologique).

Monsieur le Maire rappelle que la commune perçoit environ 83 000 € annuellement de la CCDSV au titre de la solidarité aux communes et que nos bibliothèques touchent 1€/habitant pour l'acquisition de livres.

Monsieur Pechoux rappelle que la CCDSV est une communauté et que la notion de partage est essentielle. Il faut partager sur le territoire.

Monsieur Gilles Grossat relève que les projets de la CCDSV sont bien subventionnés jusqu'à 80 % et qu'il y a sur certains projets un potentiel de financement à aller chercher. L'embauche d'un agent missionné sur le soutien aux communes sur ce sujet, aurait un coût vite amorti. Mr Pechoux précise que les gros projets qui ont perçus le plus de subventions sont ceux relatifs au vélo. En ce moment il s'agit d'un domaine porteur.

Monsieur Pechoux précise que cette intervention de la CCDSV est à réfléchir sachant que les besoins des communes en la matière peuvent être différents (d'un simple renseignement au montage complet d'un dossier de subvention).

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercie Monsieur Pechoux et M. Lachaize de leur venue.

Début du Conseil municipal à 21H20

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 9 juin 2020.

NEANT

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-18 ;

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le 4° de son article 1 ;

Considérant qu'en raison des engagements et responsabilités, notamment professionnels, des membres du conseil municipal, les réunions de ce dernier ne peuvent se dérouler en totalité en dehors des heures d'interdiction de déplacements de personnes hors de leur lieu de résidence ;

Considérant qu'en raison de circonstances exceptionnelles découlant de la crise sanitaire et des mesures nationales, notamment de « couvre-feu », mises en œuvre afin de lutter contre la propagation du virus de la Covid 19, il ne sera matériellement pas possible au public d'assister aux séances du conseil municipal ; Considérant que, toujours en raison de la crise sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus, les séances du conseil municipal se tiennent provisoirement à la salle des fêtes, propriété de la commune, laquelle n'est pas équipée de dispositif de retransmission des débats.

M. Frédéric VALLOS, Maire, conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités propose au conseil municipal de décider qu'à titre exceptionnel, la présente séance se tiendra à huis clos dans un objectif de salubrité publique et en conséquence des mesures sanitaires prises à l'échelle nationale.

Il est proposé au Conseil municipal de dire que la présente séance du conseil municipal se tiendra à huis clos.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Décide, par 19 voix pour, qu'il se réunit à huis clos.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2021

Monsieur le Maire expose que les chiffres de la population communiqués en conseil municipal n'ont pas été repris dans le compte rendu.

Au 1^{er} janvier 2021

Population légale : 2 059 habitants

Population compter à part : 62 (résidences secondaires)

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2021 est approuvé à l'unanimité

Informations préalables

→ CCDSV Compétence PLUi

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire dans son article 7 reporte le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021. Cette échéance est donc reportée de six mois.

Le conseil municipal s'est prononcé par délibération n°2020-75 du 23 novembre 2020.

Le texte de prolongation de l'Etat d'urgence a été adopté le 09 février 2021. Il apporte une nouveauté quant aux délais. Et précise que les communes devaient délibérer entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer à nouveau.

→ Elections

Le projet de loi sur le report des élections régionales et départementales a été adopté par l'Assemblée Nationale le 09 février 2021.

Le scrutin se déroulera les dimanches 13 et 20 juin. Cette date sera confirmée par décret dès la promulgation de la loi.

Toutefois, la tenue du scrutin reste suspendue à la remise, au plus tard le 1er avril, d'un rapport du Conseil scientifique sur « *les risques sanitaires attachés* » à celles-ci. En tout état de cause, un nouveau report devrait passer par la loi.

Pour les communes ne disposant pas de machines à voter, d'autres dispositions ont déjà été prévues par décret : le président et les secrétaires pourront être mutualisés pour les deux scrutins. Mais il faudra, en revanche, dédoubler les assesseurs.

Le gouvernement s'est finalement rendu à l'idée de permettre la double procuration pour ces deux scrutins (chaque électeur pourra disposer de deux procurations établies en France). Mais la ministre a été claire : cette possibilité sera « *strictement limitée* » au scrutin de juin prochain, et ne sera donc pas pérennisée.

➔ Région aides acquisitions de purificateurs d'air par filtration HEPA pour améliorer la qualité de l'air dans les locaux des établissements scolaires

La région a mis en place une aide pour financer l'acquisition de purificateurs d'air par filtration HEPA pour améliorer la qualité de l'air dans les locaux des établissements scolaires de la Commune où les conditions de port du masque sont inexistantes ou difficiles à mettre en œuvre (demi-pensions, périscolaire) et possible auprès de la Région.

L'aide porte uniquement sur l'acquisition et l'installation de purificateurs par filtration HEPA. Sont donc exclus les autres types de filtration.

Montant /Accompagnement proposé

- L'aide régionale aux Communes est calculée sur la base de **80% du montant TTC** de l'opération d'acquisition,
- Le montant TTC peut comprendre l'acquisition de(s) purificateur(s), les frais d'acheminement et d'installation ainsi que l'acquisition de 2 kits de filtres par purificateur,
- L'aide régionale est plafonnée à 1 800 € par établissement scolaire,
- S'agissant d'une aide à l'investissement, la subvention ne peut pas être inférieure à 500 €.

La commune souhaite acheter 4 purificateurs d'air pour équiper 4 classes de l'ancien bâtiment. Devis à 2 350 €.

➔ Cadastre

Par courriel du 17 février 2021 le Pôle Topographique de Gestion Cadastre nous informait que le plan cadastral de notre commune présentant des insuffisances et imprécisions rendant difficile son utilisation et sa mise à jour, un chantier de remaniement ayant pour but de le refaire pour toutes les sections non remembrées comportant des zones bâties a été programmé à partir de l'année 2021.

C'est pourquoi les géomètres-cadastrés de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre de Lyon seront présents durant la première semaine du mois de Mars pour procéder à une opération de plaquetage (mise en place de petites plaques blanches) sur les communes de Misérieux, St Didier-de-Formans, Ste Euphémie et Toussieux.

Cette opération est essentielle pour la programmation du vol servant de support photographique dans leurs travaux. Ces plaquettes ne devront pas être déplacées et rester visibles jusqu'au passage de l'avion.

Dès que le contexte sanitaire le permettra, une réunion d'information sera organisée afin de nous expliquer la programmation des travaux de remaniement financièrement pris en charge par l'Etat.

➔ Retour subvention :

DETR Aménagement de l'école, création d'un restaurant scolaire et de 4 classes
La commune vient de percevoir la somme de 167 225 € qui s'ajoute aux deux avances déjà perçues. La commune touche donc la somme totale de 285 729 € comme prévu en 2018.

DETR Aménagement parking de l'école et aménagement d'un cheminement piétonnier
La commune vient de percevoir la somme de 23 785 € qui s'ajoute à l'avance déjà perçue. La commune touche donc la somme totale de 33 979 € comme prévu en 2018.

Nous restons en attente de la subvention de 54 404 € de la Région.
Pour mémoire la commune a perçu du Département l'intégralité de sa subvention à savoir 145 375 €
Au final ce projet aura été subventionné à presque 50 %.
Remerciement à Patrick Chaize Sénateur de l'Ain qui a fait passer le taux de subvention de 20 à 30% pour l'Etat.
Monsieur le Maire remercie sincèrement Monsieur Alain Jacquet pour le montage et l'argumentaire fait avec lui pour ces demandes de subvention lors du précédent mandat en qualité d'adjoint aux finances.

3/ Demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement et de l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière des rives du Beaujolais SOREAL – Communes d'Anse et Limas (69)

Présentation par Madame Sindy Gonzalez, adjointe à l'environnement, développement durable culture et patrimoine. Chaque conseiller a reçu un dossier de présentation du projet.

La SOREAL a déposé un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'obtenir **une autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière des rives du Beaujolais.**

L'enquête publique se déroule du 08 février 2021 au 26 mars 2021 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du code de l'environnement le Conseil Municipal doit formuler un avis sur cette demande avant le 10 avril 2021.

La société SOREAL, filiale du groupe, exploite une carrière alluvionnaire dite « Carrière des Rives du Beaujolais » sur la commune d'Anse (69), afin d'alimenter par voie d'eau les installations industrielles de fabrication de granulats, de béton prêts à l'emploi et de produits béton implantées sur la commune proche de Villefranche-sur-Saône.

Cette carrière est autorisée par l'Arrêté Préfectoral d'autorisation du 2 décembre 2015 pour une durée de 14 ans (jusqu'au 31 décembre 2028), pour une production moyenne de 350 000 t/an et une production maximale de 650 000 t/an. Le site dispose également d'une autorisation de défrichement sur le territoire d'Anse (Arrêté Préfectoral n°2015-E12) ainsi que d'une dérogation à l'atteinte aux espèces protégées (Arrêté Préfectoral n°2015- E3 du 18 février 2015).

Afin de poursuivre sa politique de développement et d'investissement, de maintenir et de développer le transport fluvial, et de pérenniser son approvisionnement en granulats (la carrière d'Anse couvre 50% des besoins du groupe), le groupe PLATTARD souhaite renouveler son autorisation d'exploiter actuelle (sur environ 136 ha), étendre ses activités extractives sur 36 ha au Nord de sa carrière actuelle (sur la commune de Limas) et d'augmenter le volume d'accueil de matériaux inertes, notamment par voie fluviale.

L'enjeu est de permettre, dans un cadre parfaitement légal, sécurisant et respectueux de son environnement, la poursuite, l'extension et l'optimisation des activités extractives sur ces terrains, et ce, pour une durée de 30 années. Cette demande portera sur une surface totale d'environ 172 ha à un rythme d'extraction moyen identique de 350 000 t/an et un rythme de remblaiement moyen de 180 000 m³/an, afin de restituer des plans d'eau et prairies humides à vocation agricole, écologique, pédagogique (observation de la faune) et ludique (pêche).

OBJECTIFS DU PROJET

La carrière alluvionnaire des Rives du Beaujolais est exploitée depuis la fin des années 1980. Elle permet l'approvisionnement en granulats des installations industrielles du groupe à hauteur de 50 % des besoins et représente près de 40 % de la production de granulats produite en Val de Saône.

Les objectifs du projet sont :

- **le renouvellement de l'activité de la carrière** sur la superficie actuellement autorisée, soit environ 136 ha, pour une durée de 30 ans ;
- **une extension de la surface autorisée** d'environ 36 ha au Nord du secteur autorisé actuellement, pour une durée de 30 ans ;
- de mettre en place un nouvel outil de production (une drague suceuse) afin d'**optimiser l'exploitation du gisement** ;
- **de maintenir et développer l'accueil de déchets inertes extérieurs pour le réaménagement coordonné** à l'avancement de la carrière (remblaiement des plans d'eau). Cela se traduira par la mise en place d'une plateforme de transit des matériaux inertes (au titre de la rubrique 2517-2) au niveau du secteur d'extension. Cette demande sur 30 ans inclut également l'autorisation de stockage de déchets inertes afin de finaliser le réaménagement durant les 5 dernières années d'autorisation (autorisation au titre de la rubrique 2760-3) ;
- **réaliser un réaménagement écologie, agricole et ludique.**

Il est précisé que la commission environnement n'a pu être consultée sur ce dossier.

Monsieur Alain Jacquet expose que dans ce type de dossier il convient d'être vigilant quant à la qualité des remblais.

La société Plattard est connue pour respecter les normes et pour la qualité de son action en matière d'environnement (plusieurs récompenses obtenues) et son dossier a été validé par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins l'abstention de Mme Calland

- Donne un avis favorable à la demande présentée sous réserve de vigilance sur la qualité des remblais utilisés,
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

4/Subvention environnement Office Français de la Biodiversité

Un atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Qu'est-ce qu'un Atlas de la biodiversité communale ?

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale poursuit de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendu :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,

- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.
Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance un nouvel appel à projets « Atlas de la biodiversité communale ». Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 15 mars pour déposer leur candidature.

Madame Gonzalez rappelle que l'Atlas de la Biodiversité avait été évoqué lors de la campagne électorale et que la commission environnement travaille sur le sujet.

Cet inventaire du village permettra une action de sensibilisation auprès de la population et influera sur l'action des élus notamment en matière d'urbanisme (trame verte et bleu, réduction de la pression foncière,...)

A ce jour il faut finaliser notre projet communal.

Cet Atlas sera mis en place en collaboration avec France Nature Environnement et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Ce recensement peut se faire avec l'appui de bénévoles mais à un moment le recours à des spécialistes, des naturalistes sera obligatoire. C'est donc cet accompagnement tout au long du projet qui aura un coût pour la collectivité. On ne pourra pas tout faire seul.

Une proposition de prestation a été présentée. Il appartient aux élus de choisir ce qu'il souhaite faire sachant que chaque proposition d'action ou d'intervention est chiffrée. On pourrait donc se faire un projet sur mesure au plus près de nos attentes.

Il convient donc de déposer une demande de subvention au titre de la mise en place de cette Atlas. Les dépenses peuvent être subventionnées jusqu'à 80 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à une demande de subvention auprès de l'Office Français de Biodiversité pour la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité Communale

Convention de police pluri communale Trévoux / Saint Didier de Formans

Le projet de convention transmis par Trévoux a été amendé pour tenir compte des remarques formulées par le Conseil Municipal le 1^{er} février.

Monsieur le Maire présente les retours qui ont été fait suite à l'envoi du projet de convention mis à jour.

Nous avons demandé des informations supplémentaires à Trévoux

A ce jour l'aspect financier n'a pas encore été abordé. A ce titre il conviendrait d'avoir des informations pour les agents susceptibles d'intervenir sur la commune (grade, échelon, primes, avantages en nature,...) et sur les équipements qu'il est prévu de changer ou d'acheter (véhicules, équipements divers,...)

La commune de Saint Didier de Formans, souhaite partir sur une base de 5 heures /semaine par agent.

Par ailleurs, Il conviendrait de réfléchir sur le fonctionnement même du service et les attentes de nos deux communes notamment en matière de sécurisation de nos écoles respectives ainsi que du collège.

Enfin, pour certains élus, la convention proposée de trois ans est trop longue. Ils souhaiteraient une année de test avant de s'engager pour le futur.

Nous restons dans l'attente avec d'une rencontre avec Hubert Bonnet, adjoint en charge de la sécurité et M Fuentes, DGS de la collectivité.

Informations et questions diverses :

CCDSV - Commission déchets du 22 février 2021

Cette commission de la CCDSV s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint Didier de Formans. Les bacs jaunes de collecte seront gracieusement mis à disposition des désidériens courant 2021 pour une mise en service en janvier 2022.

La CCDSV a un programme de réduction des déchets ménagers sur 2021/2026

Travail à faire sur la gestion des déchets (broyage des végétaux, composteurs individuels et collectifs, lutte contre les déchets sauvages,...)

Cette année il y aura le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et du marché des déchetteries.

2021 embauche d'un animateur de proximité pour 6 mois. Courant 2023, réflexions pour l'embauche d'un animateur de proximité.

Compte tenu de ces décisions la TOM va passer de 3 à 15 €.

Une meilleure collecte avec le « porte à porte » (3 fois plus efficace que la collecte en points d'apport volontaire) devrait rapporter un peu d'agent.

CCDSV – référent Chemins de Randonnée

Madame Marie-Claude Henry est désignée pour cette mission pour la commune.

Route d'Ars – Aménagement de trottoirs et réseau d'eau pluviale.

Travaux terminés. Subvention de 30% du montant des travaux soit 19 000 € obtenu du Département.

Budget participatif

Monsieur Grossat fait un point sur les demandes reçues au titre du budget participatif mis en place par la commune. Une dizaine de projets provenant d'associations ou de particuliers. Certaines choses ne pourront pas être prises en compte car faisant partie d'actions déjà engagées par la commune. Des dossiers sont complets et d'autres moins précis. Contacts seront pris avec les personnes ayant déposé. Les projets concernent pour l'essentiel l'environnement.

Urbanisme

Modification du PLU n° 1 collège

L'enquête publique est en cours. Elle se termine le 10 mars. A ce jour aucune demande ou remarque. On devrait pouvoir approuver cette modification lors du prochain Conseil Municipal.

Modification du PLU n° 2

La commission urbanisme s'est réunie récemment. On travaille toujours sur le « verdissement » du PLU avec notamment la mise en place d'un coefficient de biotope.

Projet Masson (périmètre d'étude). Le permis d'aménager devrait bientôt être déposé.

La séance est levée à 22h40

Le Maire
Frédéric VALLOS



Secrétaire de séance
Richard GAY



